

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Mai 2020

Diminuer les risques et soutenir l'agriculture suisse

La crise du coronavirus nous a brusquement fait prendre conscience de la vulnérabilité d'une politique alimentaire trop dépendante des fournitures du marché mondial. Et nous réalisons du même coup tout l'intérêt que présente un approvisionnement alimentaire de base solide issu d'une agriculture performante dans notre propre pays. Pour celle-ci, toutefois, encore faut-il disposer d'un accès fiable à la gamme d'intrants la plus large et la plus utile, tels que des semences de haute qualité et des produits phytosanitaires efficaces, innovants et durables.

Ces produits destinés à protéger les cultures jouent un rôle majeur dans la mise à disposition du public d'une large gamme d'aliments frais et sains dans nos magasins. Or, le débat sur les phytosanitaires tourne presque exclusivement autour de leurs risques réels ou supposés. Sans recours aux pesticides, la production agricole en Suisse chuterait massivement et notre sécurité alimentaire serait encore plus menacée. Pour certaines cultures, il faudrait s'attendre à des pertes totales. Certaines cultures seraient tout simplement abandonnées en Suisse. Avec pour conséquence une augmentation des importations alimentaires, ce qui soulève la question de la responsabilité de la Suisse dans l'approvisionnement de sa population en nourriture. D'un point de vue écologique aussi bien qu'économique et social, est-il judicieux d'accroître les importations de denrées alimentaires que notre pays, disposant de bonnes terres agricoles, pourrait produire lui-même ? Et cela en période de volatilité des chaînes de valeur et de pénurie alimentaire que connaissent de nombreux pays émergents et en développement ?

Même remarque à propos des biocides : dans le secteur agroalimentaire et les exploitations agricoles, les désinfectants et les pesticides contribuent grandement à réduire les pertes de produits agricoles, de matières premières alimentaires et de fourrage. Ils garantissent aussi l'hygiène tout au long de la chaîne de distribution jusqu'au consommateur. Les biocides assurent notre sécurité alimentaire en empêchant la détérioration prématurée et la contamination par des microorganismes, des agents pathogènes et des parasites indésirables. L'approvisionnement de la population en eau potable ne pourrait pas non plus être assurée sans recours aux biocides. La discussion sur les risques des pesticides (produits phytosanitaires et biocides) doit donc s'accompagner d'un examen des risques et des coûts de leur non-application.

L'initiative de la CER-E visant à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires montre la voie à suivre : les risques doivent être traités et – là où ils ne sont pas acceptables – réduits au maximum par des mesures appropriées, fondées sur des données scientifiques. Un grand nombre des plus de 50 mesures du plan d'action « Produits phytosanitaires » sont actuellement mises en œuvre. L'industrie participe également aux projets en mettant à disposition ses connaissances dans divers domaines comme l'amélioration des applications, la réduction des apports de sources ponctuelles dans l'eau, la prévention du ruissellement et de la dérive, la recherche de principes actifs présentant le moins de résidus et la recherche de variétés végétales résistant aux ravageurs, autant d'interventions conduisant à une réduction significative des risques. De son côté, le monde politique a déjà pris diverses initiatives visant à renforcer la protection, par exemple en augmentant la distance par rapport aux cours d'eau. Pour de plus amples informations, nous renvoyons au [mémoire de réponse de scienceindustries \(en allemand\) à la consultation relative à l'avant-projet pour la mise en œuvre de l'lv. pa. 19.475 "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides"](#).

Pour être cohérente, une coordination avec l'UE doit s'appliquer à l'ensemble de la procédure d'autorisation

Dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2020, le Conseil fédéral propose que pour les décisions de retrait des autorisations de produits phytosanitaires, il renonce à sa propre évaluation des substances actives des produits phytosanitaires pour s'en remettre à celle de l'UE. Mais cette reprise sélective de la pratique européenne n'a pas de sens. L'harmonisation doit aussi porter sur l'autorisation de nouvelles substances actives et de nouveaux produits.

Les substances actives contenues dans les produits phytosanitaires sont évaluées par l'UE selon des critères uniformes. Si une substance répond à ces critères, elle peut être utilisée comme composante de produits phytosanitaires dans tous les États membres. De même que pour le retrait d'une substance, la Suisse devrait reconnaître les évaluations de l'UE favorables à l'approbation de nouvelles substances actives et accepter avec effet immédiat celles que l'UE autorise à entrer dans la composition de produits phytosanitaires. L'agriculture suisse bénéficierait ainsi, en même temps que les pays de l'UE, des innovations en matière de protection des végétaux.

Une procédure d'autorisation coordonnée avec les règlements de l'UE peut être spécifiquement complétée par une procédure d'autorisation suisse adaptée. Cette modalité offre la possibilité, au besoin, d'approuver une nouvelle substance active uniquement en Suisse. L'enregistrement des produits en Suisse ainsi que les extensions d'autorisations spécifiques à la Suisse (indications supplémentaires, parasites spéciaux, autorisations d'urgence, etc.) restent possibles. La combinaison d'une harmonisation avec le droit communautaire et d'options d'autorisation spécifiques à la Suisse assure non seulement un gain d'efficacité, mais aussi la flexibilité nécessaire. Pour de plus amples informations, nous renvoyons au [mémoire de réponse de scienceindustries \(en allemand\) à la procédure de consultation relative au train d'ordonnances agricoles 2020](#).

Dossiers parlementaires

[19.3207](#) Mo. « Enrayer rapidement et résolument la mortalité dramatique des abeilles et autres insectes » (au Conseil des Etats le 3 juin 2020)

[20.3010](#) Mo. « Combattre la disparition des insectes » (au Conseil national le 10 juin 2020)

Recommandation : OUI aux deux motions 19.3207 et 20.3010

Les causes du déclin des insectes, lequel n'est pas seulement observé dans les zones agricoles, sont multiples, comme vient de le montrer à nouveau la plus vaste méta-analyse disponible¹. Il y a notamment le mitage et la dénaturation du paysage, la mauvaise qualité des habitats d'insectes et l'aggravation de la pollution lumineuse. Une analyse correcte de ces causes s'impose et des mesures ciblées doivent être prises sur cette base dans tous les domaines. Il ne faut pas pour autant négliger la responsabilité personnelle : la biodiversité dépend d'une action concertée, où chacun peut contribuer en cultivant des espaces appropriés dans son environnement, des sites industriels aux balcons privés. Il va sans dire que l'agriculture fait également sa part grâce aux surfaces non cultivées qu'elle destine à la biodiversité.

Pour l'eau potable, une transparence totale

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être commercialisés sans procédure d'autorisation. Celle-ci requiert l'examen des substances actives des produits phytosanitaires et de leurs produits de dégradation (métabolites). Une distinction est faite entre produits de dégradation "pertinents" et "non pertinents". Une valeur limite de concentration de 10 µg/L s'applique aux produits de dégradation « non pertinents ».

D'un point de vue toxicologique, les exigences légales actuelles visant les métabolites non pertinents sont suffisantes. Par principe, de nombreuses personnes jugent toutefois inacceptables les niveaux de concentration de ces substances, quand même ils ne présentent aucun danger pour la santé. C'est un défi pour les autorités, qui doivent fournir des informations incontestables, objectives et transparentes. Les techniques d'analyse actuelles permettent de détecter des quantités même infimes - sans qu'elles ne présentent de danger pour l'être humain. Comme toutes les entreprises, celles de l'agro-industrie axées sur la recherche dépendent également de décisions fiables des autorités.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Il œuvre pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement dans le domaine de la protection phytosanitaire.

¹ [La plus grande étude sur les insectes au monde : recul limité et quelques progrès, mais pas d'"apocalypse des insectes"](#). Protecteur-des-plantes.ch – Mai 2020.